

ACTEURS

- Responsables de collectivités territoriales
- Chefs d'établissements scolaires ou établissements spécialisés agréés par l'Éducation nationale ou personnes agissant pour le compte d'un établissement scolaire
- Responsables de Centres de loisirs attachés à l'école (CLAE)
- Responsables et gestionnaires de restaurants scolaires
- Fournisseurs de la restauration scolaire ou d'accueil périscolaire sous tutelle de la commune
- Toute personne morale appelée à gérer la distribution de fruits (associations)

“Un fruit pour la récré”

Le programme “un fruit pour la récré” favorise la découverte et initie au plaisir de consommer des fruits. Initialement prévue pour les enfants en école maternelle et élémentaire et en centres de loisirs attachés à l'école (CLAE), l'action s'est élargie à tous les enfants et adolescents (de la maternelle au lycée).

Pour qui ?

Les enfants et les adolescents scolarisés du primaire jusqu'au lycée et/ou fréquentant les Centres de loisirs attachés à l'école (CLAE).

Pour quoi ?

- Inciter les élèves à **consommer davantage de fruits** et en faire une habitude quotidienne.
- Faire **connaître les variétés de fruits**, leurs saveurs, leurs bénéfices pour la santé. Faire le lien avec le territoire. Faire découvrir la diversité des filières de production et de distribution des fruits.



CHIFFRES
CLÉS

un
fruit
pour
la récré

57% des enfants consomment moins de 3,5 fruits et légumes par jour et seulement 1/4 des parents propose un fruit au goûter à leurs enfants.



Comment ?

En aidant financièrement à l'achat de fruits frais ou transformés : pour une distribution régulière de fruits aux enfants et aux adolescents dans le cadre scolaire, avec une action pédagogique autour de la découverte des fruits.

Qui contacter ?

**Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt d'Alsace
Service Régional de l'Alimentation**

marie-jose.amara@agriculture.gouv.fr

Tél. : 03 69 32 51 64

En pratique

- Le programme s'organise autour d'une **distribution régulière** (hors restauration scolaire) d'un fruit frais ou transformé aux enfants et aux adolescents.
- Les bénéficiaires s'engagent pour 6 distributions minimum de fruits frais (jusqu'à une distribution quotidienne) par trimestre.
- L'opération est **cofinancée à 51 % par l'Union européenne**.
- L'engagement à participer à l'opération, pour une ou plusieurs classes ou établissements, peut être souscrit pour un ou plusieurs trimestres.
- L'inscription peut se faire en cours d'année, au début d'un trimestre.
- Le coût de revient moyen par trimestre pour une classe de 30 élèves, après participation européenne, varie de 24 à 48 € selon le nombre de distributions.
- Au delà de la distribution de fruits, **une séance d'accompagnement pédagogique** est organisée au moins une fois par trimestre. Ces séances peuvent être effectuées par des enseignants, des parents d'élèves ou des animateurs, seuls ou en collaboration avec des professionnels de l'alimentation (visite d'une ferme, d'une industrie de production, etc.).

Pour en savoir +

Toutes les informations pour s'inscrire et développer l'action "Un fruit pour la récré" sur : alimentation.gouv.fr/un-fruit-pour-la-recre ou franceagrimer.fr/Projet-02/05aides/index521.htm#fruit

Des documents pédagogiques pour les élèves, les enseignants et les parents sont disponibles sur : alimentation.gouv.fr/un-fruit-pour-la-recre et eduscol.education.fr/cid49557/un-fruit-pour-recre.html

